Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 20 février 2020

Développements internes

Des hauts fonctionnaires militaires licenciés/ Tous les journaux indiquent que le chef de la police militaire arménienne, Artur Baghdasaryan, et un autre général de l'armée, Aleksan Aleksanyan, ont été licenciés le 19 février dernier suite à une vague de décès de soldats de l'armée hors des conditions de combat (cf. revue du 19 février 2020). Le Président, Armen Sarkissian, a signé les décrets de licenciements demandés par le Premier ministre, Nikol Pachinian. Baghdasaryan était à la tête de la police militaire depuis mai 2017, tandis qu'Aleksanyan était le chef d'un département de l'armée arménienne chargé de surveiller et de maintenir le moral des militaires depuis novembre dernier.

Le procès de Serge Sarkissian débutera le 25 février/ La presse indique que l'ancien Président, Serge Sarkissian passera en jugement le 25 février pour des accusations de corruption qu'il rejette comme étant politiquement motivées. Rappelons que Sarkissian est accusé d'avoir organisé le détournement de fonds publics de 489 millions de drams (environ 1 million de dollars) par un groupe d'officiels (cf. revue du 05 décembre 2019).

Référendum

Le gouvernement va allouer 3 milliards 447 millions de drams pour le prochain référendum/ Le gouvernement fournira 3 milliards 447 millions de drams (environ 6704594 euros) pour la tenue du prochain référendum sur les amendements constitutionnels le 5 avril. Commentant les accusations selon lesquelles il n'était pas nécessaire de dépenser autant d'argent, le Premier ministre, Nikol Pachinian a déclaré que ces sommes entreraient à nouveau dans l'économie arménienne et que « *l'argent pour la libre expression de la volonté devrait être dépensé* ». Selon lui, les spéculations autour de cette question sont inappropriées.

L'Ombudsman lance un contrôle indépendant du processus de référendum constitutionnel/ Selon le cabinet de l'Ombudsman, le processus du référendum est une réalité et est directement associé aux droits des citoyens. « *Par conséquent, la nécessité d'appliquer les pouvoirs l'Ombudsman se présente dans le but de protéger ces droits* » indique la déclaration de l'Ombudsman tout en soulignant que « *cette déclaration ne vise pas à donner une appréciation sur la question de la constitutionnalité de la tenue du référendum, ni sur sa pertinence ou sur les positions connexes* ».

La campagne active pour le « Oui » commencera après la levée de fonds du 25 février/ *Joghovourd* note que même si la campagne référendaire a officiellement commencé le 17 février, à ce jour ni la partie pour le « oui », ni celle pour le « Non » n'ont fait campagne. Selon les informations de *Joghovourd*, le parti « Contrat civil » de Nikol Pachinian qui fait campagne pour le « Oui » est en plein préparations, car comme la décision de tenir un référendum a été précipitée, le parti n'a pas encore établi des bureaux de campagne dans les régions. Dans un deuxième temps, la campagne pour le « Oui » va tenir une conférence de presse lors de laquelle leur coordinateur, Ministre de

l'Administration territoriale et de l'Infrastructure, Suren Papikyan, présentera leur programme. La campagne active commencera après la levée de fonds du 25 février qui collectera des fonds pour financer la campagne des autorités. D'après *Joghovourd*, Nikol Pachinian aura une participation très active dans la campagne.

Economie

L'UE retire l'Arménie de la liste des juridictions fiscales non coopératives/ Le Conseil économique et financier de l'UE a décidé de retirer l'Arménie de la liste des juridictions fiscales non coopératives. D'après l'UE, l'Arménie a réussi à mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires pour se conformer aux principes de bonne gouvernance fiscale de l'UE avant l'échéance convenue.

L'Arménie a enregistré une croissance du PIB de 7,6 % en 2019/ La croissance du PIB de l'Arménie en 2019 a été de 7,6 % a déclaré Nikol Pachinian. Le Premier ministre a déclaré qu'il s'agissait du taux de croissance du PIB le plus élevé enregistré dans le pays depuis 2008. Il s'est dit confiant qu'en 2020 une croissance économique plus élevée sera enregistrée.

Sur les nouveaux requis de la déclaration de patrimoine et de revenus des fonctionnaires/ *Joghovourd* indique que les fonctionnaires tenus de déposer une déclaration de patrimoine et de revenus devront la soumettre à la nouvelle Commission anti-corruption avant le 31 mars. Selon *Joghovourd*, de nombreux changements ont été apportés à la procédure de déclaration. En conséquence, les fonctionnaires devront remplir les données non seulement des membres de leur famille, mais également des personnes liées à leurs proches parents ou à leurs belles-familles. Une déclaration d'intérêt sera également présentée pour la première fois. Cette déclaration vise principalement à clarifier les liens des fonctionnaires avec les organisations commerciales, les partis politiques et avec d'autres organismes. Selon *Joghovourd*, on ne sait pas encore lesquelles parmi ces informations vont être rendues publiques, car pour le moment, la décision du gouvernement de changer ou de modifier la liste des données à publier n'est pas encore adoptée.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.